

JUDO CLUB EYZIN PINET

Dossier d'inscription (saison 2020-2021)

Association loi 1901

<u>Adhérent</u>	<u>Activité choisie par l'adhérent</u> (à entourer)
NOM : _____	
Prénom : _____	
Date de naissance : _____	Initiation judo (2016/2015)
<u>Adresse de l'adhérent (ou s'il est mineur de son responsable légal) :</u>	École de judo (2014/2013)
• <u>rue</u> : _____	Poussins (2012/2011)
• <u>code postal</u> : _____	Benjamins (2009/2008)
• <u>ville</u> : _____	Minimes (2007/2006)
<u>Téléphone fixe</u> : _____	Cadets et plus (2005 et plus)
<u>Téléphone portable</u> : _____	
<u>Mail (obligatoire)</u> : _____	
<u>Représentant légal (si l'adhérent est mineur)</u>	
NOM : _____	
Prénom : _____	
<u>Lien avec l'adhérent</u> : _____	

Je soussigné, en ma qualité de (rayer la mention inutile) :

adhérent

responsable légal de l'adhérent dont l'inscription fait l'objet de ce document

- Reconnaiss avoir pris connaissance du règlement intérieur du judo Club d'Eyzin-Pinet, et déclare par la présente en accepter son application.
- Autorise, en mon absence, et sous réserve (sauf urgence absolue) de faire transférer celui-ci à l'hôpital pour faire pratiquer toute intervention médicale nécessaire à la bonne santé de l'intéressé.

Mentions manuscrites : <input type="checkbox"/> <i>bon pour acceptation</i> <input type="checkbox"/> <i>bon pour autorisation (s)</i>	Fait à Eyzin-Pinet, Le / / 2020 Signature :
---	---

Horaires

Date de la reprise : mercredi 09 septembre 2020

Permanence d'inscription le mercredi 02 septembre 2020 de 14h00 à 16h00

Horaires :

Cours du mercredi après-midi (Totor)

_ 13h30 - 14h30 : cours pour les enfants nés en 2014-2013 et 2012 (débutants)

_ 14h30 - 16h00 : cours pour les enfants nés en 2012 (confirmés) et avant

_ 16h00 - 17h00 : cours pour les enfants nés en 2015-2016

Cours du vendredi soir (Gilles)

_ 17h45 - 18h45 : cours pour les enfants nés en 2014-2013 et 2012 (débutants)

_ 19h00 - 20h30 : cours pour les enfants nés en 2012 (confirmés) et avant

Grilles des tarifs

	<u>Cours</u>	<u>Licence</u>	<u>1^{er} trimestre</u>	<u>2^e trimestre</u>	<u>3^e trimestre</u>	<u>Total annuel</u>
<u>Enfants nés en 2016/2015</u>	1	Assurance extra scolaire (fournie par la famille)	34€	33€	33€	100€
<u>Enfants nés en 2014/2013 ou 2012 (débutant)</u>	2	40€	42€	41€	41€	164€
<u>Enfants nés en 2012 (confirmé) et avant</u>	2	40€	48€	48€	47€	183€
<u>2 enfants inscrits</u>	Réduction de 5% sur le montant total					
<u>3 enfants inscrits</u>	Réduction de 10% sur le montant total					

Paiement obligatoire de la licence et du premier trimestre lors de l'inscription. Possibilité de paiement de la cotisation en trois fois (chèques encaissés en septembre, décembre et avril).

Documents à fournir

Afin de finaliser l'inscription de votre (vos) enfant(s), vous devez fournir le plus rapidement possible :

- _ **la fiche d'inscription** (ci-dessus) remplie, datée et signée.
- _ une attestation d'assurance extra scolaire (**pour les enfants nés en 2016 et 2015 uniquement**).
- _ **un certificat médical** attestant de l'aptitude de votre (vos) enfant(s) à la pratique du judo à l'entraînement et en compétition.
- _ **le règlement de la cotisation** (voir la grille tarifaire ci-dessus). Merci de préciser le nom de l'enfant au dos du/des chèque(s), surtout si le nom de l'adhérent est différent du nom du propriétaire du chèque.

Pour les enfants débutants, le club leur permet de faire deux cours d'essai.

A l'issue de ces deux cours, si l'enfant souhaite s'inscrire définitivement, nous demanderons aux parents d'acheter un kimono (nous fournirons la ceinture) et de procéder à l'inscription définitive.

Protocole sanitaire, saison 2020-2021

Ce protocole est à respecter par les pratiquants, les parents/accompagnants et les encadrants. Le club se réserve le droit de refuser l'accès au dojo s'il estime que le protocole n'est pas respecté par un pratiquant et/ou son parent/accompagnant.

Préconisation **PROTOCOLE RENTREE 20** à prendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, ...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance :

- Lavage des mains à l'entrée du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Des parcours de circulation sont organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- Quand l'utilisation des vestiaires collectifs est rendue possible par les responsables des installations, il est fait respecter la distanciation d'un mètre entre chaque individu et le port du masque en dehors des douches, avec nettoyage et aération réguliers des locaux.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du dojo et des espaces de pratique. (cf fiches conseils fédérales spécifiques).

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)
 - Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)
-